



## Opération de Développement Rural de Bassenge

### Vos idées comptent !

- Vous avez envie de découvrir votre commune sous d'autres facettes ?
- Vous souhaitez comprendre les enjeux qui s'y profilent pour les 10 prochaines années ?
- Vous avez des idées de projets qui pourraient contribuer au développement de votre territoire que ce soit d'un point de vue environnemental, social ou économique ?
- Vous avez un avis à donner sur le cadre de vie et la qualité de vie à Bassenge ?
- Vous désirez devenir acteur du développement de votre territoire ?



### Alors ... participez aux CONSULTATIONS VILLAGEOISES de votre ODR, à partir de 20h :

Date	Villages	Lieu
14/3	Eben-Emael	Maison de la cohésion sociale – Eben Emael
19/3	Bassenge et Wonck	Lieux Magiques - Wonck
21/3	Boirs et Roclenge	Salle l'Union - Boirs
26/3	Glons	Centre culturel de Glons

### Vous ne pouvez pas vous libérer ce jour-là ?

Qu'à cela ne tienne ! Vous pouvez :

- Participer à une consultation villageoise organisée dans d'autres villages ;
- Contribuer au diagnostic partagé de votre commune en envoyant une photo « coup de cœur » ou « coup de blues » (avec son explication)<sup>1</sup>, à l'attention de Mr Joël Tobias, Directeur Général :
  - Par mail, à l'adresse suivante : [joel.tobias@bassenge.be](mailto:joel.tobias@bassenge.be)
  - Soit par courrier, à l'adresse suivante : Rue Royale, 4 - 4690 Bassenge.
- Suivre l'état d'avancement de votre ODR sur le site de la commune [www.bassenge.be/pcdr](http://www.bassenge.be/pcdr).

« L'ODR est une démarche participative où les habitants deviennent acteurs du développement de leur commune. Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural), issu de leurs réflexions, constitue un véritable outil de développement communal visant à dynamiser le territoire et à en améliorer le cadre et la qualité de la vie pour tous. Les projets du PCDR sont transversaux et concernent donc tous les domaines de la vie quotidienne : l'emploi, le logement, l'environnement, la mobilité, la vie associative, les loisirs, la propreté publique, l'agriculture, etc. »

<sup>1</sup> Les photos doivent être libres de droits et respecter la charte de l'opération « coup de cœur - coup de blues », telle que précisée sur le site <http://bassenge.be/pcdr>